



## Co emprunteur de credit voiture

Par **scoulette**, le **13/01/2014** à **19:10**

bonsoir

mon ex conjoint a acheter une voiture a crédit ou je suis co emprunteur sauf que la boulette au cour de la séparation il a voulu récupérer la voiture ma demander de lui barrais la carte grise il la refaite a son non propre monsieur ma fait une lettre comme quoi il s'engager a continuer a payer le crédit seule

quelle recoure jais pour reparaît cette grosse erreur au cas ou il ne payerai pas la crédit es que si ces notifier sur la procédure du divorce sa a un valeur juridique merci beaucoup de votre reponse

Par **domat**, le **13/01/2014** à **20:46**

bjr,

il ne faut mélanger le titre de propriété d'un bien et son financement.

donc si vous avez établi un certificat de cession cela veut dire que vous lui avez vendu ou donné le véhicule.

comme vous êtes co-emprunteur du crédit, si votre futur ex ne rembourse pas, l'organisme de crédit va se retourner contre vous car il se moque de savoir à qui appartient le véhicule. vous devriez en parler à votre avocat et le faire mentionner dans le jugement ou dans la convention si c'est un divorce par consentement mutuel.

cdt

Par **scoulette**, le **13/01/2014** à **21:50**

d'accord ces se que je vais faire merci bonne soirée